

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 18 JUIN 2014

Service Aménagement

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

Division Évaluation Environnementale

à

Réf. Chr : 366 / 14
Nos réf. : 2014 - 001064
Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE
emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 90

Monsieur le Maire
Mairie de Saint-Clément de Rivière
Hôtel de Ville
Avenue de Bouzenac
349802 SAINT CLEMENT DE RIVIERE

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**Dossier de demande de permis d'aménager concernant le lotissement multi-activités Oxyrane
déposé par DECATHLON SA -
Commune de Saint-Clément de Rivière (34)**

Par courrier reçu le **17/04/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de demande de permis d'aménager concernant le lotissement multi-activités Oxyrane à Saint-Clément de Rivière, déposé par DECATHLON SA.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet, et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

Frédéric DENTAND